

ÉNERGIES COMMUNES

N° **35**
> **SOMMAIRE**

P.2 EDITO

P.3 LE SDE 18 ET VOUS
CAP QUALITÉ / INNOVATION
LE CHIFFRE DU TRIMESTRE
LE SDE 18 EN IMAGES

P.4-5 L'ÉVOLUTION
DES COMPÉTENCES
À LA CARTE DU SDE 18

P.6 LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE
DE SAINT-PIERRE-DES-BOIS

LE CHER : PLUSIEURS TERRITOIRES
LABELLISÉS TEPCV

P.7 GRDF A COMMENCÉ LE DÉPLOIEMENT
DU COMPTEUR GAZPAR

P.8 LA PAROLE À ANNE VALACHS,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SERCE



**L'ÉVOLUTION
DES COMPÉTENCES
À LA CARTE DU SDE 18**



édito

Le contrat de concession signé en 1993, entre le SDE 18 et EDF pour une durée de 30 ans, a subi de nombreux avenants : prise en compte de la scission entre EDF et ERDF (devenue ENEDIS), intégration de nouveaux dispositifs concernant les redevances, précisions sur la cartographie, répartition de la maîtrise d'ouvrage... Cependant, son corpus était resté constant alors même que de nouveaux défis se font jour.

Nul ne parlait, en effet, dans les années 90 de la transition énergétique ou de compteurs intelligents pour ne prendre que deux exemples parlants.

Le nouveau cahier des charges de concession, qui sera proposé au vote des délégués lors du Comité du 14 décembre prochain, est donc le fruit d'un long travail de plus de deux ans entre la FNCCR (à laquelle adhère le Syndicat), EDF et ENEDIS. Ce modèle a été adopté lors du Conseil d'administration de notre Fédération du 31 mai à une écrasante majorité.

Il a été toutefois remis en cause par France Urbaine, association qui regroupe les plus grosses collectivités de notre pays, au motif qu'il serait plus favorable aux territoires ruraux... Il faut dire que certains élus urbains souhaitent remettre en cause le modèle actuel, et donc la péréquation tarifaire dont le Cher bénéficie au premier chef...

C'est la raison pour laquelle, en accord avec nos partenaires, j'ai souhaité que le SDE 18 soit un des premiers syndicats de France à signer ce nouveau contrat de concession afin de bénéficier des nombreuses avancées qu'il contient. Ajoutons à cela que sa signature stabilisera, pour de nombreuses années, les recettes de notre collectivité avec une augmentation, dès 2018, de près de 200 000 € !

Toutre notre énergie pour vous :



Aymar DE GERMAY

Président du SDE 18
Maire de Marmagne
Vice-Président
de Bourges Plus

AGENDA

COMITÉ SYNDICAL

14 DÉCEMBRE INSA 17H

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

18 DÉCEMBRE SALLE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE 15H À 17H

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DU CHER
Rue Maurice Roy
CS 600021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40 • Fax : 02 48 21 03 16
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com

> LE SDE 18 ET VOUS

LA CERTIFICATION DU SDE 18
RENOUVELÉE !



Très attaché à la qualité des services fournis à ces adhérents, le Syndicat, sous l'impulsion du Président Aymar de GERMAY, construit depuis 2011, une politique interne exigeante en la matière.

Cette dernière vise à rechercher l'excellence sur le pilotage de notre organisation et de nos compétences afin de répondre aux exigences évolutives fixées par la norme. Chaque année, le Syndicat se fait fort d'améliorer l'ensemble de ses outils de manière continue afin de mesurer sa progression et de renouveler sa certification. La certification du Syndicat a été renouvelée pour 3 ans.

> CAP QUALITÉ / INNOVATION

CONTRÔLE TECHNIQUE
DES OUVRAGES



Depuis le 1^{er} janvier 2013, les gestionnaires de réseaux et les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité sont dans l'obligation de faire vérifier, à leur frais, la conformité technique des ouvrages fixée par l'arrêté du 17 mai 2001.

Ces contrôles, en plus de ceux réalisés par les entreprises de travaux, doivent être effectués par un organisme technique indépendant

et certifié. C'est pour cette raison que le SDE 18 a lancé un marché public remporté par le bureau de contrôle QUALICONSULT.

La mission de ce prestataire est de contrôler l'ensemble des chantiers réalisés depuis 2013. Ces contrôles s'effectuent en deux temps, le premier consiste à vérifier le dossier de récolement et le deuxième est une visite sur site, principalement pour les chantiers aériens.

> LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

36%

Sur les 344 délégués titulaires du SDE 18, **plus d'un tiers d'entre eux** a choisi d'adhérer au dispositif de dématérialisation des convocations.

Une présentation de cet outil a été réalisée lors du dernier Comité Syndical.

> LE SDE 18 EN IMAGES



Dépose d'un poteau à Moulins-sur-Yèvre



Mise en valeur de l'église de Léré



Travaux de dissimulation à Lugny-Champagne

L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES À LA CARTE DU SDE 18

Depuis le début de cette année, nos dossiers retracent les évolutions du SDE 18 et de ses compétences. À partir de ses compétences historiques de distribution publique d'électricité et de gaz, le SDE 18 n'a cessé d'être à l'écoute de ses adhérents afin de leur proposer des services correspondant à leurs besoins. Au point que certaines d'entre elles, comme l'éclairage public, sont devenues des compétences phares du SDE 18.

L'évolution de la compétence Éclairage Public

En 2003, le rôle du SDE 18 consistait à apporter une subvention pour aider les Communes à financer leurs travaux d'éclairage public. L'enveloppe de crédits allouée à cette compétence était de 400 000 € pour une subvention de travaux de l'ordre de 40 % en zone rurale et de 16 % en urbain. Cette même année, le Syndicat réalise les 1^{ers} travaux pour le compte des Communes et apporte son aide aux Collectivités pour passer des marchés de maintenance Éclairage public afin de limiter les écarts de prix entre les Communes.

En 2005, le Syndicat lance le 1^{er} marché départemental de maintenance, avec le recensement informatisé des installations.



En 2007, la préfecture valide les nouveaux statuts du SDE et le transfert de compétences s'amorce pour être effectif en 2008. Aujourd'hui, 12 Communautés de Communes et 140 Communes sont adhérentes avec un patrimoine lumineux de 32 638 lanternes et des crédits de travaux de 4,5 M€.

En 2011, le Syndicat lance le plan REVE afin d'inciter les Communes à rénover leur patrimoine lumineux énergivore puis à mettre aux normes les armoires de commande. Depuis, le plan REVE ne cesse d'être reconduit : il aura permis la rénovation de 25 % du patrimoine lumineux.



Ces dernières années, parmi les actions les plus marquantes, il y a eu : la fiabilisation des demandes d'intervention via Latitude 18, la proposition d'un diagnostic des installations gratuit pour les collectivités (financé par le SDE 18 et l'ADEME), la prise en charge des travaux suite à visite de maintenance jusqu'à 500 € de réparation, la prise en charge des travaux après un accident, et la mise en œuvre d'une politique incitative en faveur des Leds.

Au fil du temps, le SDE 18 n'a eu de cesse d'améliorer ses services en matière d'éclairage public.

Depuis 10 ans, les contributions n'ont pas augmenté, elles ont même diminué !

- Contribution de gestion de 2 €/an/habitant inchangée depuis l'origine.

- Baisse des contributions de maintenance.

Côté innovation, le Syndicat n'est pas en reste. En 2013, le Syndicat a expérimenté le système d'éclairage public à la demande à Aubinges, il s'agissait d'une première nationale ! Le Syndicat porte une attention particulière aux derniers développements industriels en matière d'éclairage afin de proposer aux Collectivités des solutions performantes leur permettant de faire baisser leur consommation et ainsi d'alléger, ce poste de dépense qui représente en moyenne 40 % de la facture d'électricité d'une Commune.

En 10 ans, le SDE 18 a mis sur pied un service innovant et performant au service des 273 communes adhérentes, pour le compte desquelles il administre 56 041 points lumineux.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COMPÉTENCE

273 COMMUNES ADHÉRENTES
56 041 POINTS LUMINEUX
5,7 M€ DE TRAVAUX EN 2016
20 SYSTÈMES DE DÉTECTION DE PRÉSENCE INSTALLÉS EN 3 ANS

Le Système d'Information Géographique

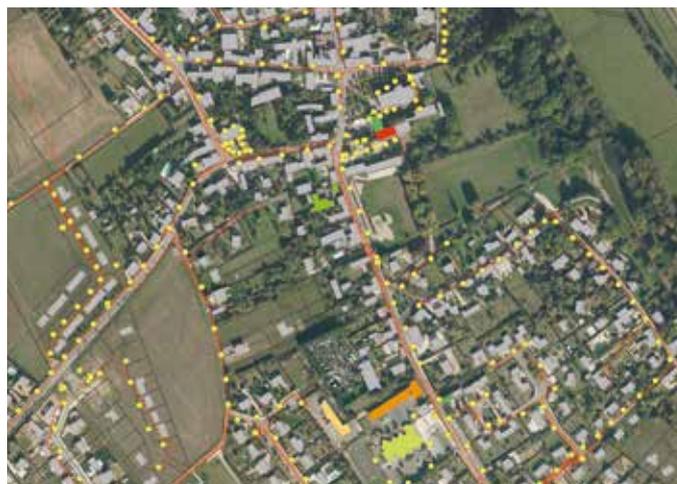
En février 2003, le SDE 18 a été choisi pour être le référent départemental auprès des Collectivités pour la numérisation cadastrale, par la Direction Générale des Finances Publiques.

En 2005, le Syndicat réalise la première orthophotographie départementale. Il s'agit d'une image aérienne qui se présente sous la forme de dalles d'images afin d'être géoréférencées et de servir de fonds cartographique.

De 2005 à 2008, les bases de données ont été enrichies du cadastre, des réseaux d'électricité et de gaz. L'année suivante, le Syndicat a mis en service la plateforme web Latitude 18 afin de permettre à l'ensemble des Collectivités de disposer de ces informations.

La numérisation des données cadastrales pour toutes les Communes du Cher est achevée en 2011, l'ensemble des couches sont consultables sur Latitude 18.

Le Syndicat crée la compétence Système d'Information Géographique conçue pour recueillir, traiter, stocker et mettre à disposition des Communes tous les types de données géographiques du Département.



Dès lors, les signatures de conventions d'échanges de données avec la DREAL (zone NATURA 2000, zones d'activités, zonages naturels, zonage thématique Loire), la DDT (monuments historiques et documents d'urbanisme), le SDIS ou les délégataires de service de l'eau, ont contribué à enrichir les couches consultables sur le système Latitude 18. Le Syndicat a également développé un logiciel pour permettre aux collectivités de déclarer leurs sinistres d'éclairage public via la plateforme ou de créer des outils de gestion du patrimoine personnalisés (outils cimetière, randonnées, eau potables...).

Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et la mise en action du Plan de Corps de Rue Simplifié, prévu en 2018, sont les prochaines grandes étapes d'enrichissement de la compétence.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COMPÉTENCE

286 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
1 050 UTILISATEURS
55 000 CONNEXIONS EN 2017 CONTRE 6 600 EN 2007

LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE DE SAINT-PIERRE-DES-BOIS

Le SDE 18 a accompagné la Commune dans sa démarche de mise en accessibilité de l'école. Il s'agissait de la création d'un parking avec une place de stationnement dédiée et d'une rampe d'accès à l'école.

Dans le cadre de sa mission d'Aide aux Collectivités, le Syndicat propose un appui administratif et personnalisé.

La Commune a choisi l'entreprise Bordiat pour réaliser ses travaux au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

Depuis le début de l'année 2017, le Syndicat a accompagné 28 communes pour la mise en accessibilité de 71 bâtiments.



LE CHER : PLUSIEURS TERRITOIRES LABELLISÉS TEPCV

Un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Plusieurs Communautés de Communes du Cher font partie des territoires lauréats. Grâce à ce label, elles peuvent bénéficier d'aides financières afin de valoriser le potentiel énergétique de leur territoire.

Les Collectivités labellisées s'engagent à réduire leurs besoins en énergie en proposant un programme d'actions parmi ces **6 grands domaines** définis comme prioritaires pour créer un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe : **la réduction de la consommation d'énergie** (isolation des bâtiments publics, éclairage public...), **la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la réduction des déchets et l'éducation à l'environnement.**

Le SDE 18 est co-signataire d'une convention TEPCV sur 3 territoires : Cœur de France, Bourges Plus et Berry Grand Sud. En tant que maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public, le Syndicat les accompagne dans

la rénovation de leurs installations de commandes et le remplacement des points lumineux vétustes par des éclairages moins énergivores et plus performants.

Au total, 924 000 € de travaux vont être consacrés à l'horizon 2019, la participation de l'État dans le cadre de ce programme est en moyenne de 80 % et celle du SDE 18 de 20 %. À ce dispositif vient s'ajouter un programme économies d'énergie les « CEE-TEPCV », valables uniquement pour les territoires labellisés. Les dépenses éligibles pour ce programme sont les dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie (rénovation de l'éclairage public, renforcement de l'isolation des bâtiments, changement de mode de chauffage) effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales. Pour ce volet du programme TEPCV, le Syndicat propose aux collectivités un nouveau service d'accompagnement qui s'appuie sur son expertise en matière de valorisation des CEE.

Le Syndicat se propose d'intervenir en tant que « mutualisateur » des CEE pour les travaux de rénovation des bâtiments publics.

GRDF A COMMENCÉ LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR GAZPAR

Il s'agit du compteur communicant créé par GRDF. Cette innovation va toucher plus de 11 millions de consommateur. Un projet d'efficacité énergétique au service du consommateur qui représente un investissement d'1 milliard d'euros pour la France entière.

Quel est l'objectif de l'opération ?

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, ont conduit GRDF à déployer des compteurs communicants « Gazpar » auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (Communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...).

Quels en sont les avantages ?

De nouveaux compteurs au service de la maîtrise de l'énergie. Pour être en mesure de maîtriser sa consommation, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel. À terme, chaque consommateur

devrait réussir à réaliser des économies de 10 à 15 € minimum sur sa facture énergétique, une première étape vers une plus grande maîtrise énergétique.

Les quatre étapes pour l'installation du nouveau compteur

1 Annonce de l'arrivée du nouveau compteur

Quelques semaines avant l'installation, GRDF envoie un courrier pour présenter le compteur communicant.

2 Information sur la date d'intervention

Un second courrier est envoyé par l'entreprise désignée par GRDF deux semaines avant l'intervention. Y sont précisés le jour, le créneau horaire et si la présence du client est nécessaire ou non.

3 Intervention du technicien

L'intervention du technicien dure environ trente minutes. Un avis d'intervention est déposé par le technicien en cas d'absence du client précisant les modalités de remise en service des appareils.

4 Bénéficier des avantages du compteur communicant

À la suite de la pose du compteur, GRDF informe le client des données de consommation accessibles via l'espace en ligne personnalisé et sécurisé.



+ ZOOM SUR...

LE DÉPLOIEMENT DANS LE CHER

Depuis le 12 septembre 2017, GRDF déploie les compteurs communicants gaz dans le Cher, le premier secteur concerné a été la Commune de Saint-Amand-Montrond. Gazpar sera ensuite déployé partout ailleurs dans le Département du Cher puis en région Centre-Val de Loire. 427 680 clients seront ainsi équipés à l'horizon 2022. Le déploiement doit s'étaler jusqu'en 2022. Bourges et son Agglomération seront équipés en 2018 et 2019 ; Vierzon et l'est du Département en 2019 et 2020.

LA PAROLE AUX PARTENAIRES

ANNE VALACHS, Directeur Général du SERCE



POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE SERCE ET SES ACTIVITÉS ?

Le SERCE est un syndicat professionnel représentant 260 entreprises (135 000 salariés ; CA France : 17,1 M€) présentes dans trois grands domaines d'activités : les réseaux et infrastructures, l'industrie et le bâtiment.

Il défend les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, valorise leur capacité d'innovation et leurs savoir-faire. Dans ce cadre, le SERCE délivre aux entreprises adhérentes des qualifications dans 17 domaines, d'une durée de 4 ans.

DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEZ-VOUS À VOS ADHÉRENTS ?

Nous intervenons à trois niveaux : le lobbying, la communication et la formation.

Le SERCE assure un lobbying auprès des pouvoirs publics français et européens pour veiller à ce que les propositions de lois ou de directives soient des cadres favorables à la réalisation des objectifs de la transition énergétique notamment via la rénovation de l'éclairage public et des bâtiments, le déploiement des bornes de recharge ou celui de l'autoconsommation.

Le SERCE assure également une communication régulière vers les grands donneurs d'ordre pour les informer de la transformation continue de nos métiers.

Les entreprises du SERCE sont devenues des intégrateurs dans les domaines de l'énergie et du numérique. Ce sont les vrais acteurs de l'intelligence sur les réseaux, dans les bâtiments et bien sûr dans l'avènement des Smart Cities.

Nous publions également pour nos adhérents des guides destinés notamment aux Collectivités locales, sur les bonnes pratiques de rénovation de l'éclairage public et les dispositifs d'aides au financement, sur les bâtiments et la ville intelligente ou les DT-DICT par exemple.

Enfin, nous accompagnons nos adhérents dans cet univers en pleine mutation, en menant une politique active de soutien à la formation initiale et continue, notamment en participant à la refonte des diplômes de la filière électrotechnique, en créant des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ou encore soutenant le déploiement de plateaux techniques en régions.

QUELLES PERSPECTIVES IMAGINEZ-VOUS DANS CE DOMAINE ?

La transition énergétique est porteuse de nouveaux marchés : écomobilité, efficacité énergétique, développement de solutions « smart » appliquées aux bâtiments, à l'espace urbain ou aux réseaux d'énergie, développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation, etc.

L'engagement du Syndicat d'Énergie du Cher en faveur de la transition énergétique est particulièrement exemplaire. Très tôt, son soutien aux Communes du département en faveur de l'électromobilité ou de la rénovation de l'éclairage public a permis l'émergence de solutions vertueuses. À ses côtés, les entreprises du SERCE accompagnent les Collectivités locales dans la réduction de leurs consommations d'énergie et donc de leurs frais de fonctionnement. Le projet pionnier d'autoconsommation collective d'électricité, baptisé « SmartMagne », développé par le SDE 18 est en soi tout à fait emblématique. Il témoigne de la capacité de nos entreprises à travailler en partenariat avec les territoires et d'expérimenter les technologies de demain, y compris auprès de petites Communes.



www.sde18.com
Connectez-vous à l'aide
de votre identifiant.

IDENTIFIANT ÉGARÉ ?
CONTACTEZ-NOUS